

Commission permanente du 13 juillet 2017

La Région Grand Est lance une nouvelle gamme tarifaire TER !

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce jeudi 13 juillet 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a voté en faveur de la nouvelle gamme tarifaire TER sur l'ensemble des territoires du Grand Est.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, la nouvelle convention d'exploitation relative à l'organisation et au financement du service public du transport régional de voyageurs, permet de mettre en œuvre une nouvelle gamme tarifaire TER harmonisée à l'échelle du Grand Est.

Proposer un service public de qualité, adapté et accessible à tous, telle est la priorité de la Région Grand Est : pour cela, elle veille au quotidien à ce que SNCF Mobilités fournisse un service qui réponde au plus près aux attentes et aux besoins de ses usagers (dessertes, horaires, services, etc.). Dans cette optique, la Région a souhaité avant tout **simplifier les tarifications actuellement présentes** sur les trois territoires, alsacien, champardennais et lorrain, en proposant une tarification applicable sur l'ensemble du réseau TER de la Région Grand Est. Elle s'appliquera, à compter du **1^{er} septembre 2017**, sur des parcours plus longs et anciennement interrégionaux (par exemple : Strasbourg – Nancy, Thionville – Charleville-Mézières, etc.), où les usagers pourront désormais bénéficier de tarifs bien plus avantageux que les tarifs nationaux.

Désormais articulés autour **de deux classes d'âge** (moins de 26 ans / 26 ans et plus) et non plus autour de statuts (travailleur, étudiant, etc.), les principaux tarifs sont construits de telle manière à être plus lisibles et accessibles notamment par la suppression des attestations scolaires et patronales pour bénéficier des abonnements. Ils favorisent l'intermodalité et la synergie entre les réseaux, et offrent une alternative à la voiture, grâce à des prix très attractifs.

Ces tarifs s'appliquent également à bord des cars metrolor et pour les bénéficiaires de la carte moins de 26 ans, de la carte solidaire, et des billets emploi-formation sur la ligne transchampagneardenne.



Des tarifs plus simples, plus pratiques et toujours économiques ! La Région Grand Est lance de nouvelles formules applicables en abonnement ou en carte !

POUR LES MOINS DE 26 ANS : PRIMO !

Quel que soit leur statut (étudiant, salarié, etc.), tous les jeunes de moins de 26 ans auront accès à des tarifs avantageux pour leurs déplacements occasionnels ou quotidiens.

ABONNEMENT PRIMO

Quel que soit le motif de déplacement, l'abonnement Primo permet de circuler librement et à tarifs réduits sur les trajets TER Grand Est de son choix. Pour les salariés, ces abonnements demeureront éligibles à la participation employeur jusqu'à 50 % sous conditions. Il se décline en 3 formules :

- hebdomadaire : 7 jours consécutifs,
- mensuelle : du premier au dernier jour du mois,
- annuelle : les mensualités sont calculées sur la base de 10,5 mois payés pour 12 mois circulés (donc 1,5 mois d'abonnement offert).

ABONNEMENT PRIMO COMBINÉ AVEC UN AUTRE RÉSEAU DE TRANSPORT

Primo permet d'associer avantageusement l'abonnement TER avec un ou deux abonnements d'autres réseaux de transport proposés dans certaines villes du Grand Est¹.

CARTE PRIMO

La carte Primo permet d'acheter des billets à tarifs réduits pendant un an sur l'ensemble du réseau TER Grand Est. Conçue pour tous les moins de 26 ans, la carte offre 50% de réduction en semaine et 70% de réduction le week-end par rapport au tarif normal. Au tarif de **20€ par an**, la carte Primo sera accessible exceptionnellement à **10€** tout le mois de septembre.



¹ (Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Bâle, Haguenau, Obernai, Metz (avec une formule spécifique pour les étudiants boursiers), Nancy, Thionville, Épinal).

POUR LES 26 ANS ET PLUS : PRESTO !

Tous les 26 ans et plus auront désormais accès à des formules tarifaires avantageuses.

ABONNEMENT PRESTO

Quel que soit le motif de déplacement, l'abonnement Presto permet de circuler librement et à tarifs réduits sur le ou les trajets TER Grand Est, tout en ayant la possibilité d'acheter plusieurs trajets et d'en changer si besoin. Pour les salariés, ces abonnements demeureront éligibles à la participation employeur jusqu'à 50 % sous conditions. Il se décline en 3 formules :

- hebdomadaire : 7 jours consécutifs,
- mensuelle : du premier au dernier jour du mois,
- annuelle : les mensualités sont calculées sur la base de 10,5 mois payés pour 12 mois circulés (donc 1,5 mois d'abonnement offert).

ABONNEMENT PRESTO COMBINÉ AVEC LES TRANSPORTS URBAINS

Mensuel ou hebdomadaire, Presto permet d'associer avantageusement l'abonnement TER avec un ou deux abonnements urbains disponibles dans les principales villes du Grand Est².

CARTE PRESTO

La carte Presto permet d'acheter des billets à tarifs réduits pendant un an sur l'ensemble du réseau TER Grand Est. Conçue pour tous les 26 ans et plus, pour 30 € par an, la carte offre 30% de réduction en semaine et 70% de réduction le week-end (+3 accompagnateurs bénéficiant de la même réduction).



² (Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse, Saint-Louis, Bâle, Haguenau, Obernai, Metz, Nancy, Thionville, Épinal, Châlons-en-Champagne, Épernay, Chaumont, Reims, et avec les cars départementaux en lien avec certaines gares du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).

LES TARIFS SOLIDAIRES : LEVER LES FREINS DE LA MOBILITE !

La Région met en place des tarifs solidaires harmonisés à l'échelle du Grand Est, octroyant des réductions attractives pour les demandeurs d'emploi, les personnes en formation, et les personnes à faibles ressources.

LE BILLET FORMATION-EMPLOI

Les demandeurs d'emploi, indépendamment de leurs revenus, bénéficieront d'un tarif préférentiel, offrant 80% de réduction pour se déplacer dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle, en partenariat avec Pôle Emploi et l'ensemble des missions locales du Grand Est (entretiens d'embauches, participation aux concours, forum des métiers etc.).

LA CARTE SOLIDAIRE

Les personnes à faibles ressources pourront se déplacer grâce à une nouvelle carte de réduction régionale solidaire. Gratuite et valable un an, elle offre 80% de réduction aux personnes bénéficiaires de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) pour tous leurs déplacements.

LES AUTRES TARIFS : MULTIPLIER LES VOYAGES

LES CARNETS DE BILLETS

- un carnet de 10 billets offrant 25% de réduction en 2nde classe,
- un carnet de 5 billets offrant 40% de réduction en 1^{ère} classe,
- carnets enfants, demi-tarif en plus des 25% de réduction.

L'OFFRE MINI GROUPE

- un tarif mini-groupe offrant 50% de réduction par personne pour 2 à 5 personnes, les week-ends et jours fériés, disponible en 1^{ère} et 2^{ème} classe sur un trajet simple ou un aller-retour.

Pour plus d'informations concernant la nouvelle gamme tarifaire TER Grand Est : www.tergrandest.fr

CHIFFRES CLES DU TER DANS LE GRAND EST

- 1676 trains chaque jour sur le réseau de transport régional en 2017, soit 200 trains de plus depuis 2016 pour une contribution financière stable,
- 165 000 voyageurs transportés par jour à l'échelle régionale

CHIFFRES CLES DU BUDGET DE LA REGION POUR LE TRANSPORT

- 431,5 M€ alloués au fonctionnement des TER sur le territoire régional,
- 70 M€ dédiés au renouvellement et à la modernisation des matériels roulants,
- 17 M€ consacrés à l'amélioration des lignes du réseau ferré,
- 10 M€ attribués à l'aménagement des gares du Grand Est

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr